



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission des institutions

Rapport

Étude du plan de restructuration annoncé par la directrice
des poursuites criminelles et pénales

Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2015

et

Observations et conclusions

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 1765-20151125

QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU JEUDI 12 NOVEMBRE 2015.....	1
AUDITION	2

ANNEXES

- I. Liste des documents déposés
- II. Procès-verbaux des séances de travail du 29 octobre et du 18 novembre 2015
- III. Observations et conclusions

Séance du jeudi 12 novembre 2015

Mandat : Étude du plan de restructuration annoncé par la directrice des poursuites criminelles et pénales (Décision de la Commission le 29 octobre 2015)

Membres présents :

M. Ouellette (Chomedey), président

M. Boucher (Ungava)

M^{me} Hivon (Joliette), porte-parole de l'opposition officielle en matière de justice, en remplacement de M. Leclair (Beauharnois)

M. Iracà (Papineau) en remplacement de M. Tanguay (LaFontaine)

M. Jolin-Barrette (Borduas), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de justice

M. Proulx (Jean-Talon)

M. Rousselle (Vimont)

Témoin :

M^e Annick Murphy, directrice des poursuites criminelles et pénales, accompagnée de :

M^e Lisa Labossière, secrétaire générale et procureure en chef

M^e Alexandre Dalmau, directeur adjoint des poursuites criminelles et pénales

M. Denis Germain, directeur général de l'administration

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 15 heures, M. Ouellette (Chomedey) déclare la séance ouverte.

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

AUDITION

La Commission entend M^e Annick Murphy, la directrice des poursuites criminelles et pénales.

M. le président dépose les documents cotés CI-094 à CI-096 (annexe I).

L'audition se poursuit.

M. Rousselle (Vimont) remplace M. le président.

L'audition se poursuit.

M. Ouellette (Chomedey) reprend ses fonctions à la présidence.

L'audition se poursuit.

À 18 h 01, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Anik Laplante

Guy Ouellette

AL/vb

Québec, le 12 novembre 2015

ANNEXE I

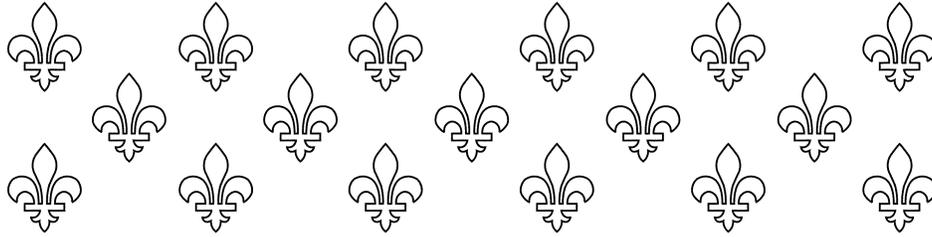
Liste des documents déposés

Liste des documents déposés

- Directeur des poursuites criminelles et pénales. *Tableau intitulé : Restructuration et criminalité organisée*. 11 novembre 2015. 1 f. Déposé le 12 novembre 2015. CI-094
- Directeur des poursuites criminelles et pénales. [Organigramme du Directeur des poursuites criminelles et pénales]. 31 mars 2015. 1 f. Déposé le 12 novembre 2015. CI-095
- Directeur des poursuites criminelles et pénales. [Organigramme projeté du Directeur des poursuites criminelles et pénales]. 12 novembre 2015. 1 f. Déposé le 12 novembre 2015. CI-096

ANNEXE II

**Procès-verbaux des séances de travail
du 29 octobre et du 18 novembre 2015**



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission des institutions

Procès-verbal

de la séance de travail du 29 octobre 2015

Statuer sur la demande de mandat d'initiative du député de Borduas concernant les ressources à la disposition du Directeur des poursuites criminelles et pénales et le plan d'action du gouvernement dans le cadre de la lutte contre le crime organisé

QUÉBEC

Séance de travail du jeudi 29 octobre 2015

Objet : Statuer sur la demande de mandat d’initiative du député de Borduas concernant les ressources à la disposition du Directeur des poursuites criminelles et pénales et le plan d’action du gouvernement dans le cadre de la lutte contre le crime organisé

Membres présents :

- M. Ouellette (Chomedey), président
- M. Marceau (Rousseau), vice-président

- M. Bernier (Montmorency)
- M. Boucher (Ungava)
- M. Jolin-Barrette (Borduas), porte-parole du deuxième groupe d’opposition en matière de justice
- M. Merlini (La Prairie)
- M. Proulx (Jean-Talon)
- M. Rousselle (Vimont)

Autre députée présente :

- M^{me} Hivon (Joliette), porte-parole de l’opposition officielle de matière de justice

Autres personnes présentes :

- M. Steve Brabant, chercheur, Service de recherche, Coalition avenir Québec
- M^{me} Audrey Cloutier, attachée politique, Cabinet du leader du gouvernement
- M^{me} Mélissa Morin, agente de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l’Assemblée nationale
- M. Étienne Pomerleau-Landry, chercheur, Service de recherche, Parti québécois
- M^{me} Mylène Potvin, chercheur, Service de recherche et des communications, Parti libéral du Québec

La Commission se réunit à la salle RC.171 de l’hôtel du Parlement.

À 12 h 34, M. Ouellette (Chomedey) déclare la séance ouverte.

Il est convenu de permettre à M^{mes} Cloutier et Potvin et à MM Brabant et Pomerleau-Landry d'assister à la séance de travail.

Il est convenu de permettre à M^{me} Hivon (Joliette) de participer à la séance de travail.

M. Jolin-Barrette (Borduas) explique sa demande de mandat d'initiative.

Une discussion s'engage.

M. Jolin-Barrette (Borduas) propose la motion suivante :

QUE la Commission des institutions se donne un mandat d'initiative afin d'étudier le plan de restructuration annoncé par la directrice des poursuites criminelles et pénales.

QU'à cet effet, elle tienne des consultations particulières afin d'entendre M^e Annick Murphy, directrice des poursuites criminelles et pénales.

QUE l'exposé de la directrice des poursuites criminelles et pénales soit d'une durée maximale de 10 minutes et que les échanges entre la DPCP avec les membres de la Commission soit d'une durée de trois heures.

QUE la Commission fasse rapport à l'Assemblée au plus tard le 25 novembre 2015.

Une discussion s'engage.

Avec la permission de la Commission, M. Jolin-Barrette (Borduas) retire la motion.

M. Jolin-Barrette (Borduas) propose la motion suivante :

QUE la Commission des institutions se donne un mandat d'initiative afin d'étudier le plan de restructuration annoncé par la directrice des poursuites criminelles et pénales.

QU'à cet effet, elle tienne des consultations particulières afin d'entendre M^e Annick Murphy, directrice des poursuites criminelles et pénales.

QUE l'exposé de la directrice des poursuites criminelles et pénales soit d'une durée maximale de 10 minutes et que les échanges entre la DPCP avec les membres de la Commission soit d'une durée de 2 h 50.

QUE la Commission fasse rapport à l'Assemblée au plus tard le 25 novembre 2015.

Après discussion, la motion est adoptée à l'unanimité de chaque groupe parlementaire.

À 12 h 59, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au lundi 2 novembre 2015, à 14 heures, pour une séance de travail.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Anik Laplante

Guy Ouellette

AL/vb

Québec, le 29 octobre 2015

ANNEXE I

Lettre de M. Jolin-Barrette (Borduas)



SEC.COM.1300715.15:01

Simon Jolin-Barrette
Député de Borduas

Beloeil, le 12 octobre 2015

Monsieur Guy Ouellette
Député de Chomedey
Président de la Commission des Institutions
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
3^e étage, Bureau 3.15
Québec (Québec) G1A 1A3

Objet : Mandat d'initiative - ressources à la disposition du DPCP

Monsieur le Président,

Je vous demande, par la présente lettre, que se réunisse la Commission des Institutions en séance de travail afin qu'elle se donne, comme le permettent les articles 120.3, 148, 149 de notre *Règlement*, un mandat d'initiative concernant les ressources allouées au Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) et du plan du gouvernement dans le cadre de la lutte contre le crime organisé.

À la suite de l'annonce par le DPCP, au cours des dernières semaines, de son plan de restructuration visant la fusion du Bureau de lutte au crime organisé (BLACO), du Bureau de lutte aux produits de la criminalité (BLPC) et du Bureau de la lutte à la corruption et à la malversation (BLCM) et de la fermeture des bureaux régionaux de Sherbrooke, Gatineau, Trois-Rivières, Saint-Jérôme et Granby et de l'abolition de postes de procureurs aux poursuites criminelles et pénales, il m'apparaît opportun pour les parlementaires de se pencher sur cet enjeu important que constitue la lutte contre le crime organisé et d'entendre à cette fin les principaux acteurs concernés.

Par ailleurs, l'arrêt des procédures décrété par le juge Brunton, le 9 octobre dernier, à l'endroit des accusés dans le dossier SharQC, témoigne de l'urgence pour l'État québécois d'entamer une réflexion sur les moyens utilisés et des ressources disponibles pour lutter efficacement contre le crime organisé.

Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
Bureau 3.68
Québec (Québec) G1A 1A4
Téléphone : 418 263-0684
Télécopieur : 418 643-0237
simonjolinbarrette.ca

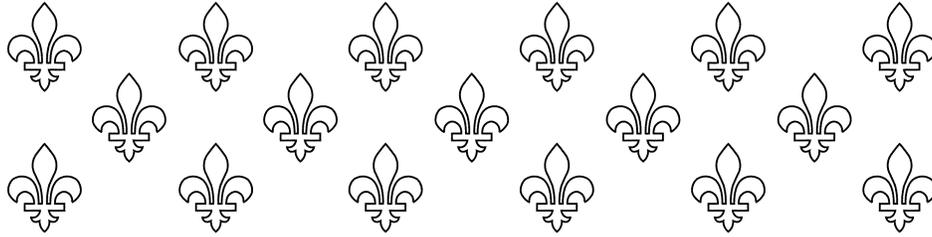
Bureau de circonscription
535, boul. Sir-Wilfrid-Laurier
Bureau 304
Beloeil (Québec) J3G 5E9
Téléphone : 450 464-5505
Télécopieur : 450 464-4335
sjb.bord@assnat.qc.ca

J'espère donc pouvoir échanger de cette proposition avec les membres de la Commission des Institutions dans les plus brefs délais et c'est pourquoi je compte sur votre habituelle collaboration.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Simon Jolin-Barrette', with a large, stylized flourish at the end.

Simon Jolin-Barrette
Député de Borduas
Membre de la Commission des Institutions
Porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de Justice



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission des institutions

Procès-verbal

de la séance de travail du 18 novembre 2015

Déterminer les observations, conclusions et recommandations à la suite de l'audition du Commissaire à la lutte contre la corruption et de la directrice des poursuites criminelles et pénales

Séance de travail du jeudi 18 novembre 2015

Objet : Déterminer les observations, conclusions et recommandations à la suite de l'audition du Commissaire à la lutte contre la corruption et de la directrice des poursuites criminelles et pénales

Membres présents :

- M. Ouellette (Chomedey), président

- M. Bernier (Montmorency)
- M. Bérubé (Matane-Matapédia), porte-parole de l'opposition officielle en matière de sécurité publique, en remplacement de M. Leclair (Beauharnois) pour la deuxième partie de la séance
- M. Boucher (Ungava)
- M^{me} Hivon (Joliette), porte-parole de l'opposition officielle en matière de justice, en remplacement de M. Leclair (Beauharnois) pour la première partie de la séance
- M. Iracà (Papineau) en remplacement de M. Tanguay (LaFontaine) pour la première partie de la séance
- M. Jolin-Barrette (Borduas), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de justice
- M. Proulx (Jean-Talon)
- M. Rousselle (Vimont)
- M. Tanguay (LaFontaine)

Autres députés présents :

- M^{me} Hivon (Joliette)
- M. Rochon (Richelieu)

Autres personnes présentes :

- M. Martin Blanchette, chercheuse, Centre de documentation, Parti québécois
- M^{me} Mélissa Morin, agente de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale
- M. Steve Brabant, chercheur, Service de recherche, Coalition Avenir Québec
- M^{me} Mylène Potvin, chercheuse, Service de recherche et des communications, Parti libéral du Québec

La Commission se réunit à la salle RC.161 de l'hôtel du Parlement.

À 15 h 06, M. Ouellette (Chomedey) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président rappelle l'objet de la séance de travail.

M^{mce} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

Il est convenu de permettre à M^{mce} Potvin et à MM. Blanchette et Brabant d'assister à la séance de travail.

Il est convenu de permettre à M. Rochon (Richelieu) de participer à la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Audition de la directrice des poursuites criminelles et pénales

Après discussion, il est convenu d'intégrer au rapport les observations suivantes :

« La Commission souhaite entendre ultérieurement le Directeur des poursuites criminelles et pénales afin d'évaluer les impacts et les gains d'efficacité résultant des changements apportés dans la structure de la lutte à la grande criminalité. »

« La Commission encourage le Directeur des poursuites criminelles et pénales à mettre de l'avant des mesures améliorant la transparence dans le traitement des dossiers et dans la prise de décisions, afin de favoriser la confiance du public envers cette institutions. »

Il est convenu que ces observations seront transmises au Directeur des poursuites criminelles et pénales.

Il est également convenu d'inclure, dans le rapport, une mise en contexte et un résumé des échanges. Le projet de rapport sera transmis par courriel aux membres de la Commission pour commentaires.

2. Audition du Commissaire à la lutte contre la corruption

Une discussion s'engage.

À 15 h 47, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Anik Laplante

Guy Ouellette

AL/vb

Québec, le 18 novembre 2015

ANNEXE I

Ordre du jour



QUARANTIÈME ET UNIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission des institutions

SÉANCE DE TRAVAIL

Déterminer les observations, conclusions et recommandations à la suite de l'audition du Commissaire à la lutte contre la corruption et de la directrice des poursuites criminelles et pénales

Mercredi 18 novembre 2015

Salle RC.161 de l'hôtel du Parlement

15 heures à 16 heures

Ordre du jour

1. Audition de la directrice des poursuites criminelles et pénales (15 h à 15 h 30)
2. Audition du Commissaire à la lutte contre la corruption (15 h 30 à 16 h)

Québec, le 17 novembre 2015

ANNEXE III

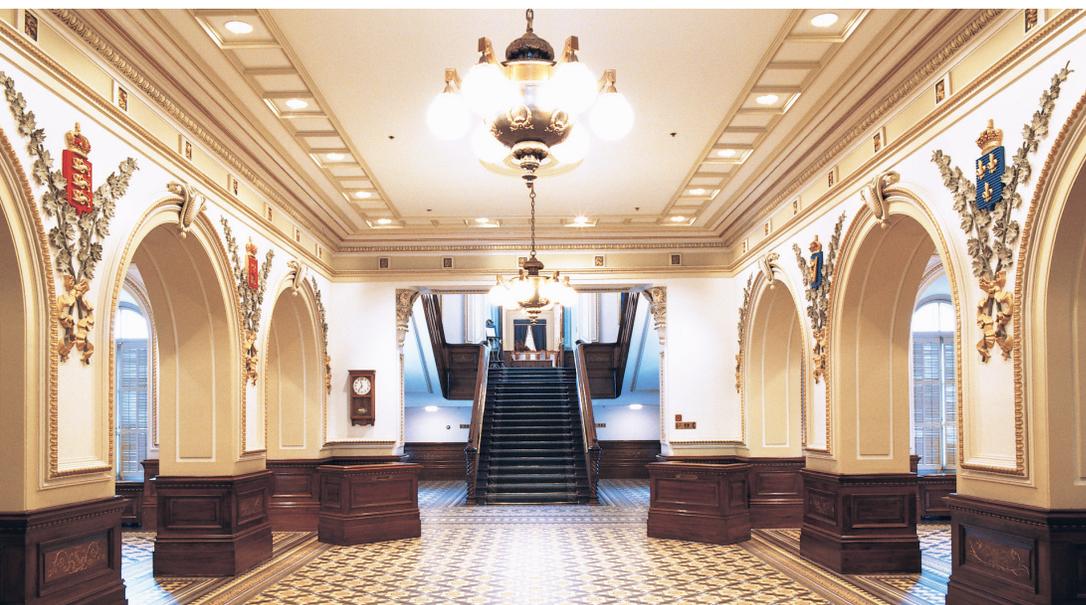
Observations et conclusions

LA COMMISSION DES INSTITUTIONS

Étude du plan de restructuration annoncé par
la directrice des poursuites criminelles et pénales

OBSERVATIONS ET CONCLUSIONS

NOVEMBRE 2015



LA COMMISSION DES INSTITUTIONS

Étude du plan de restructuration annoncé par
la directrice des poursuites criminelles et pénales

OBSERVATIONS ET CONCLUSIONS

NOVEMBRE 2015



SECRETARIAT DE LA COMMISSION

M^{me} Anik Laplante

M^{me} Vicky Boucher

RECHERCHE

M^{me} Mélissa Morin

Pour tout renseignement complémentaire sur les travaux de la Commission des institutions, veuillez vous adresser à la secrétaire de la Commission, M^{me} Anik Laplante.

Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 3^e étage
Québec (Québec) G1A 1A3

Téléphone : 418 643-2722

Télécopie : 418 643-0248

Courrier électronique : ci@assnat.qc.ca

LES MEMBRES ET AUTRES DÉPUTÉS AYANT PARTICIPÉ

- M. Ouellette (Chomedey), président de la Commission
- M. Marceau (Rousseau), vice-président de la Commission

- M. Bernier (Montmorency)
- M. Boucher (Ungava)
- M^{me} Hivon (Joliette), porte-parole de l'opposition officielle en matière de justice
- M. Iracà (Papineau)
- M. Jolin-Barrette (Borduas), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de justice
- M. Merlini (La Prairie)
- M. Proulx (Jean-Talon)
- M. Rousselle (Vimont)

Table des matières

MISE EN CONTEXTE.....	1
ÉCHANGES AVEC LA DIRECTRICE DES POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES	1
OBSERVATIONS ET CONCLUSIONS.....	2

MISE EN CONTEXTE

Conformément aux articles 120 et 149 du Règlement de l'Assemblée nationale, la Commission des institutions s'est saisie, le 29 octobre 2015, d'un mandat d'initiative afin de procéder à l'étude du plan de restructuration du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Pour ce faire, les membres de la Commission ont convenu d'entendre en séance publique la directrice des poursuites criminelles et pénales, Me Annick Murphy, pour qu'elle explique aux parlementaires son plan de restructuration et réponde à leurs interrogations.

Le DPCP a été créé en mars 2007 dans le but de séparer les fonctions de ministre de la Justice et de procureur général. Il a pour mission de fournir, au nom de l'État, un service de poursuites criminelles et pénales indépendant, assurant la protection de la société dans le respect de l'intérêt public et des intérêts légitimes des victimes.

ÉCHANGES AVEC LA DIRECTRICE DES POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES

Lors de son passage devant la Commission des institutions le 12 novembre 2015, la directrice des poursuites criminelles et pénales a d'abord présenté aux parlementaires le plan de restructuration du DPCP et a expliqué les objectifs de cette restructuration. Le plan comporte deux volets. Premièrement, on compte abolir trois bureaux du siège social; leur charge de travail et leurs effectifs seront répartis au sein des autres bureaux du siège social. Deuxièmement, on souhaite fusionner les trois bureaux du DPCP spécialisés en lutte contre la criminalité au sein d'un même bureau spécialisé dans la très grande criminalité afin d'éviter le travail en vase clos. La directrice soutient que ce plan vise à moderniser la structure du DPCP pour le rendre plus efficace dans sa réponse à la criminalité d'aujourd'hui.

Les membres de la Commission ont interrogé la directrice du DPCP sur les raisons de cette restructuration, sur le processus ayant mené à cette décision et sur les avantages anticipés d'un tel changement à la structure de l'organisme. La directrice a souligné que le DPCP devait s'adapter à l'évolution et à la complexité de la grande criminalité et que, pour ce faire, l'organisme devait faciliter le partage de l'expertise et améliorer l'utilisation de ses effectifs. Elle a également soutenu que la nouvelle structure permettrait sans doute de réduire les délais de traitement. À ce sujet, les membres ont voulu connaître les délais moyens de traitement des dossiers au DPCP. La directrice a

expliqué aux parlementaires les étapes du processus de traitement des dossiers par les procureurs et a indiqué qu'il est difficile d'estimer les délais de traitement puisque le temps consacré par les procureurs à l'analyse d'un dossier dépend grandement de sa volumétrie, rendant chaque dossier unique.

Les parlementaires se sont intéressés aux effets de la restructuration sur la répartition des effectifs – principalement des procureurs –, sur l'attribution des primes aux procureurs affectés à la criminalité organisée et sur la spécialisation du personnel. Les conditions de travail des procureurs et le renouvellement des emplois d'occasionnels ont aussi été abordés; les membres souhaitaient savoir si le DPCP a les ressources nécessaires pour remplir son mandat. De même, la question du budget du DPCP et de la réduction des dépenses engendrées par la restructuration a été discutée.

Par ailleurs, les membres de la Commission ont échangé avec la directrice sur les effets de la restructuration sur la collaboration des procureurs du DPCP avec les équipes de l'Unité permanente anticorruption (UPAC). La directrice a insisté sur le maintien des relations entre le DPCP et l'UPAC; à son avis, l'expertise offerte à l'UPAC à la suite de la restructuration sera plus efficace et diversifiée.

Enfin, la directrice des poursuites criminelles et pénales a souligné aux parlementaires que l'une de ses priorités est d'assurer la transparence de son organisme et d'améliorer la stratégie de communication avec les citoyens. À ce titre, elle a indiqué que les lignes directrices du DPCP en matière de communication sont en cours de révision.

Au terme de cette audition, les membres de la Commission se sont réunis pour déterminer si des observations, des conclusions ou des recommandations seraient formulées.

OBSERVATIONS ET CONCLUSIONS

Depuis l'adoption de la Loi sur le Directeur des poursuites criminelles et pénales le 1er décembre 2005, le DPCP n'avait jamais été entendu en commission parlementaire dans le cadre d'un mandat de reddition de comptes et, de ce fait, n'avait jamais eu l'occasion jusqu'ici de discuter avec les parlementaires de sa structure organisationnelle et de sa gestion. Les membres de la Commission des institutions ont donc apprécié pouvoir entendre la directrice des poursuites criminelles et

pénales sur son plan de restructuration et souhaite pouvoir faire un suivi de la mise en œuvre de cette restructuration. Par conséquent,

- la Commission souhaite entendre ultérieurement le Directeur des poursuites criminelles et pénales afin d'évaluer les impacts et les gains d'efficacité résultant des changements apportés dans la structure de la lutte contre la grande criminalité.

Par ailleurs, les membres ont été interpellés par le souci de la directrice des poursuites criminelles et pénales d'assurer la transparence de son organisme et la confiance du public. Ils ont également noté que la directrice souhaite améliorer les stratégies de communication de son organisme. En conséquence,

- la Commission encourage le Directeur des poursuites criminelles et pénales à mettre de l'avant des mesures améliorant la transparence dans le traitement des dossiers et dans la prise de décisions, afin de favoriser la confiance du public envers cette institution.

Direction des travaux parlementaires

Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
3^e étage, Bureau 3.15
Québec (Québec) G1A 1A3
Téléphone : 418 643-2722
Télécopieur : 418 643-0248
commissions@assnat.qc.ca

